



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-003

OBJET : Point 1. 3 : Révision de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour les travaux d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries (Budget Principal).

Dates de convocation :

19 janvier 2026

Dates de publication :

21 janvier 2026

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Nbre de votants : 16

(15 présents prenant part
au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer, PASQUIER Hugo.

Etaient absents :

SERAY Philippe, GRUDLER Agnès (pouvoir à SAUL Monique), DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine.

M. BOUCAUT Jean-Baptiste.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la Commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal, et ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidations et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,

Vu la délibération n° 2025-DEL-029 du 9 avril 2025 votant la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) pluriannuelle pour l'aménagement de la rue des Vieilles tanneries (Autorisation de Programme n° 2025 – 01 Aménagement rue des Vieilles Tanneries) d'un montant total de 280 000 €,

Considérant que les études de conception ont été menées sur l'année 2025 et que la consultation des entreprises pour les travaux interviendra début 2026, pour des travaux dans les meilleurs délais,

Considérant que la totalité des travaux a été réévaluée à hauteur de 320 000 € TTC, maîtrise d'œuvre, recherche amiante et levés topographiques inclus, et que le paiement des factures s'opérera en totalité sur 2026, et qu'à ce titre, il y a lieu de revoir le montant de l'autorisation de programme et son calendrier,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR**

Article 1. Approuve la révision de l'Autorisation de Programme n° 2025-01 « Aménagement rue des Vieilles Tanneries » pour un montant de 320 000 € et son inscription en crédits de paiement sur l'année budgétaire 2026, comme suit :

N° et intitulé AP	AP	CP 2026
2025-01 – Aménagement Rue des Vieilles Tanneries	320 000 €	320 000 €

Article 2. Dit que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget 2026.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Baptiste BOUCAUT.



A HOUDAN, le 29 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 2 février 2026 10:36
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260202-6333.xml; 078-217803105-20260128-2026_DEL_003-DE-1-2_6387.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-02-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_003

Objet acte: Révision de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour les travaux d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries (Budget Principal).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisiones budgetaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20260128-2026_DEL_003-DE

Rapport d'erreur(s):